

**DÉCISION D'EXÉCUTION 2014/387/PESC DU CONSEIL****du 23 juin 2014****mettant en œuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 31, paragraphe 2,

vu la décision 2013/255/PESC du Conseil du 31 mai 2013 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie <sup>(1)</sup>, et notamment son article 30, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 31 mai 2013, le Conseil a adopté la décision 2013/255/PESC.
- (2) Il convient de mettre à jour les informations relatives à une personne inscrite sur la liste figurant à l'annexe I de la décision 2013/255/PESC.
- (3) Compte tenu de la gravité de la situation, il convient d'ajouter douze personnes sur la liste des personnes physiques et morales, entités ou organismes faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe I de la décision 2013/255/PESC.
- (4) Il y a donc lieu de modifier la décision 2013/255/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

L'annexe I de la décision 2013/255/PESC est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Luxembourg, le 23 juin 2014.

*Par le Conseil*  
*La présidente*  
C. ASHTON

---

<sup>(1)</sup> JOL 147 du 1.6.2013, p. 14.

## ANNEXE

1. La mention concernant la personne ci-après, telle qu'elle figure à l'annexe I, section A, de la décision 2013/255/PESC, est remplacée par la mention suivante:

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
152.	Dr. Qadri (قَدْرِي) (alias Kadri) Jamil (جميل) (alias Jameel)		Ancien vice-Premier ministre pour les affaires économiques, ancien ministre du commerce intérieur et de la protection des consommateurs. En tant qu'ancien ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	16.10.2012

2. Les personnes suivantes sont ajoutées à la liste des personnes physiques et morales, entités ou organismes figurant à l'annexe I, section A, de la décision 2013/255/PESC:

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date de l'inscription sur la liste
180.	Ahmad al-Qadri	Date de naissance: 1956	Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	24.6.2014
181.	Suleiman Al Abbas		Ministre du pétrole et des ressources minérales. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	24.6.2014
182.	Kamal Eddin Tu'ma	Date de naissance: 1959	Ministre de l'industrie. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	24.6.2014
183.	Kinda al-Shammat (alias Shmat)	Date de naissance: 1973	Ministre des affaires sociales. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	24.6.2014
184.	Hassan Hijazi	Date de naissance: 1964	Ministre du travail. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	24.6.2014
185.	Ismael Ismael (alias Ismail Ismail, ou Isma'Il Isma'il)	Date de naissance: 1955	Ministre des finances. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	24.6.2014
186.	Dr Khodr Orfali (alias Khudr/Khudr Urfali/Orphaly)	Date de naissance: 1956	Ministre de l'économie et du commerce extérieur. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	24.6.2014
187.	Samir Izzat Qadi Amin	Date de naissance: 1966	Ministre du commerce intérieur et de la protection des consommateurs. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	24.6.2014

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date de l'inscription sur la liste
188.	Bishr Riyad Yazigi	Date de naissance: 1972	Ministre du tourisme. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	24.6.2014
189.	Dr Malek Ali (alias Malik)	Date de naissance: 1956	Ministre de l'enseignement supérieur. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	24.6.2014
190.	Hussein Arnous (alias Arnus)	Date de naissance: 1953	Ministre des travaux publics. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	24.6.2014
191.	Dr Hassib Elias Shammass (alias Hasib)	Date de naissance: 1957	Ministre d'État. En tant que ministre du gouvernement, il est coresponsable de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	24.6.2014